ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aide alimentaire

Question écrite n° 7629

Texte de la question

M Leon Vachet presente a M le ministre de la cooperation et du developpement une suggestion tendant a faire de l'aide alimentaire une veritable aide au developpement pour ls Pays du Sud. Pendant les quatre annees d'experience sur le terrain, six etats africaians ont activement participe a des operations triangulaires « Afrique verte » au Mali, Niger, Senegal, Burkina, Zaire et Burundi. De 1984 a 1987, ce sont plus de 10 000 tonnes de productions locales (riz, mil, sorgho, poisson) qui ont ete echangees entre zones excedentaires et zones deficitaires. Le ministere de la cooperation francaise a soutenu ponctuellement ces operations triangulaires. Il serait souhaitable de renforcer cette orientation de la politique de l'aide alimentaire francaise. La reconversion de 10 p 100 de l'aide alimentaire pour l'achat de productions locales serait un veritable soutien et encouragement aux efforts faits par les communautes paysannes, oeuvrant pour une plus grande auto-suffisance alimentaire. Il lui demande de bien vouloir etudier cette possibilite.

Texte de la réponse

Reponse. - La question de l'honorable parlementaire fait, a juste titre, etat des dangers que represente pour les economies locales l'attribution d'une aide alimentaire concurrencant les produits locaux, allant ainsi a l'encontre de l'objectif d'autosuffisance alimentaire que les pays africains poursuivent. Conscient de ce probleme et pour ne pas risquer de destabiliser les economies locales, le ministere de la cooperation et du developpement s'est impose plusieurs regles qui tirent la lecon des experiences passees et vont tout a fait dans le sens des preoccupations exprimees dans le texte de la question. La premiere consiste a eviter de reconduire systematiquement les aides ; celles-ci sont maintenant appreciees, en volume et en nature, en fonction des donnees, conjoncturelles ou permanentes, de la situation alimentaire. La seconde consiste a ne plus distribuer d'aide alimentaire gratuite aux populations les moins necessiteuses. La vente de cette aide alimentaire a un prix qui ne concurrence pas les cereales locales permet de recueillir des credits qui servent a financer des projets de developpement. La troisieme tend a developper les aides dites triangulaires permettant l'achat d cereales dans un pays en voie de developpement et leur transport dans un pays voisin dont la production est deficitaire. Le ministere de la cooperation et du developpement a deja finance des operations de distribution de cereales d'une region productrice a une region necessiteuse d'un meme pays. L'aide dite triangulaire est relativement onereuse en raison essentiellement du cout des achats locaux - qui doivent generalement etre faits a des prix superieurs aux cours mondiaux - et des couts de transport. Cependant les orientations actuelles de la politique de cooperation et de developpement nous conduisent a favoriser les echanges Sud-Sud, afin de sauvegarder les economies des pays en voie de developpement. Une table ronde consacree a l'aide alimentaire rassemblera au debut du mois de fevrier 1989 les fonctionnaires des differentes administrations concernees, les representants d'organisations professionnelles agricoles et les associations de solidarite internationale actives dans ce domaine. Ce debat devrait permettre d'harmoniser les differents points de vue et de determiner des positions communes sur cette importante et difficile question.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE7629

Auteur : M. Vachet L•on
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7629
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : coopération et développement
Ministère attributaire : coopération et développement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3797